

---

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 Note de présentation**



---

## **VILLE DE FUMAY**

La présente note disponible sur le site internet de la commune, répond à l'obligation de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'« **une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux** »

#### **Le cadre général du Compte Administratif**

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public, responsable de la trésorerie de Rocroi.

#### **La section de Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

#### **La section d'Investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La ville de FUMAY depuis 2021, n'appartient plus à la strate des communes de plus de 3500 habitants et a choisi lors de la séance de conseil municipal du 21 décembre 2022 de supprimer l'article 16 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif au débat d'orientation budgétaire et son rapport.

Tableau de l'évolution de la population fumacienne

Au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année	1990	2000	2010	2020	2021	2022	2023	2024
Population totale	5 363 h	4 667 h	4 076 h	3 541 h	3 430 h	3 328 h	3 228 h	<b>3 198 h</b>
% de l'évolution		- 13% (sur 10 ans)	- 12% (sur 10 ans)	- 13% (sur 10 ans)	- 3 % (sur 1 an)	- 3 % (sur 1 an)	- 3 % (sur 1 an)	- 1 %

Pour rappel, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2023, le 06 avril 2023 comme suit :

- La Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 5 140 000 €  
modifiée par décision du Conseil Municipal du 19 octobre 2023 à 5 141 000 €
- La Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à : 1 890 000 €  
modifiée par décision du Conseil Municipal du 29 novembre 2023 à : 2 000 000 €

Les priorités fixées par l'équipe municipale depuis le début du mandat, sur la gestion de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, ont permis de conserver une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien les projets d'investissement, sans avoir recours à l'emprunt et ainsi contribuer efficacement au désendettement de la commune.

Les investissements réalisés en 2023 ont porté sur :

- La centralisation des services administratifs en un seul lieu avec une réorganisation des espaces de l'Hôtel de Ville.
- L'aménagement de l'entrée de la rue Lambert Malcotte (démolition d'une verrue paysagère).
- La sécurisation des principaux axes de circulation (feux récompenses et 20 silhouettes « Pieta »)
- La poursuite de la mise en œuvre de la transition écologique (voiture électrique de la Police Municipale ; isolation des bâtiments ; changement de chauffage, de mode d'éclairage...)
- L'achèvement de l'Espace culturel des Carmélites

### PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Sections	Réalisé en 2023	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RECETTES</b> (Réelles + ordre)	<b>4 840 862,24 €</b>	<b>921 369,27 €</b>
<b>DEPENSES</b> (Réelles+ ordre)	<b>4 495 610,05 €</b>	<b>774 416,77 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023</b> Excédent	<b>345 252,19 €</b>	<b>146 952,50 €</b>

Report cumulé N-1	<b>837 761,51 €</b>	<b>467 241,60 €</b>
<b>Totaux cumulés 2023</b>	<b>1 183 013,70 €</b>	<b>614 194,10 €</b>

### EVOLUTION de la section de FONCTIONNEMENT sur 5 ANS

FONCTIONNEMENT	REALISE EN 2019	REALISE EN 2020	REALISE EN 2021	REALISE EN 2022	REALISE EN 2023
<b>TOTAL DES RECETTES</b> <i>dont opérations d'ordre</i>	4 771 090 €	4 368 203,66 €	4 486 474,04 €	4 763 463,66€ <i>dont 2 136,24 €</i>	4 840 862,24 € <i>dont 72 328,84 €</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b> <i>dont opérations d'ordre</i>	4 133 109 €	3 911 699,51 €	3 914 624,53 €	4 318 185,78 € <i>dont 214 045 €</i>	4 495 610,05 € <i>dont 330 176,34 €</i>
EXCEDENT DE L'EXERCICE	637 981 €	456 504,15 €	571 849,51 €	445 277,87 €	345 252,19 €

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

LES CHAPITRES (Hors opération d'ordre)	2019	2020	2021	2022	2023
013-atténuations de charges	18 193 €	30 343 €	39 806 €	94 481 €	99 465 €
70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	114 950 €	48 842 €	68 144 €	92 491 €	79 357 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>616 145 €</b>	<b>579 238 €</b>	<b>2 607 227 €</b> *	<b>2 961 348 €</b>	<b>2 925 611 €</b>
<b>74 –Dotations, subventions et participations</b>	<b>3 550 510 €</b>	<b>3 567 715 €</b>	<b>1 639 026 €*</b> * modification Imputat*budgétaire dotation CCARM	<b>1 419 039 €</b>	<b>1 370 192 €</b>
75- Autres produits de gestion courante	37 324 €	51 359 €	46 612 €	53 670 €	66 075 €
76- Produits financiers	63 091 €	63 091 €	63 091 €	63 091 €	63 091 €
77- Produits exceptionnels	91 312 €	7 778 €	22 425 €	77 207 €	163 740 €
<b>TOTAL des R.R.F.</b> % d'évolution par rapport à N-1	<b>4 491 525 €</b>	<b>4 348 366 €</b> - 3,19 %	<b>4 486 474 €</b> + 3,17 %	<b>4 761 327 €</b> + 6,12 %	<b>4 768 533 €</b> + 0,15 %

Les 2 principaux chapitres de recettes (chapitres 73 et 74) représentent à eux seuls 90 % des Recettes Réelles de fonctionnement. Le taux en 2022 était de 92 % et en 2021 de 94,65 %.

Ces recettes s'élevant à 4 295 803 € proviennent essentiellement de :

- la dotation (NDSC) de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse à hauteur de 2 301 039€ (rappel en 2022 : 2 352 258 €) en baisse de 2.18 % soit une diminution de 51 219 €,
- la dotation globale forfaitaire perd 6.37 % soit 57 174 €,
- des compensations et des participations de l'Etat, et également des Impôts directs.

Malgré une diminution sur les chapitres 73 et 74 de 1.97 %, le montant des recettes réelles de fonctionnement a augmenté de 0.15 % par rapport à 2022, grâce notamment aux produits exceptionnels de 163 740 €, plus élevés cette année, correspondant à des cessions de terrains dans le cadre du futur lotissement, remboursements de sinistres....

### LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023

	Base d'imposition	Taux communal Voté en 2023	Produit
Taxe habitation 7,67 %	375 718 €		28 824 €
- Taxe foncière sur propriétés bâties Application réforme 2021 :	2 859 439 €	28,48 % <i>Rappel : Taxes fusionnées en 2021</i> - part communale 2020 : 4,44 % - part départementale 2020 : 24.04 %	816 732 €
- montant : Effet Coefficient correcteur <b>Produit perçu</b>			(- 475 939 €) <b>340 793 €</b>
Taxe foncière sur propriété Non bâties + taxe additionnelle	42 036 €	18,56 %	7 802 € 1 357 €
Cotisation foncière des entreprises	570 980 €	8,01 %	45 637 €
Prélèvement pour le fonds national de garantie des ressources (FNGIR)			(- 97 269 €)

Pour rappel, les taux communaux sont maintenus depuis 2015.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

LES CHAPITRES (Hors dépenses d'ordre)	2019	2020	2021	2022	2023
<b>011-charges à caractère général</b>	1 044 788 €	996 653 €	1 069 874 €	1 231 352 €	1 185 288 €
<i>Travaux en régie</i>	(-14 278 €)	(- 9 549 €)	0		
	1 030 510 €	987 104 €			
<i>Variation année N- 1</i>	- 15 412 €	- 48 135 €	+ 73 221€	+ 161 478 €	- 46 064 €
<i>Après réduction travaux en régie</i>	- 16 918 €	-43 406 €			
<b>012- charges de personnel</b>	1 709 347 €	1 797 332 €	1 847 426 €	1 977 904 €	2 024 015 €
					+ 46 111 €
<b>Recettes venant réduire les charges de personnel</b>	Participations	Participations	Participations	Participations	Participations
<i>Participation ETAT du contrats, remboursement maladies, travaux en régie</i>	90 750 €	69 768 €	105 519 €	192 258 €	218 921 €
<b>Coût effectif du personnel</b>	1 618 597 €	1 727 564 €	1 741 907 €	1 785 646 €	1 805 094 €
<i>Variation année N-1</i>	- 76 943 €	+ 108 967 €	+ 14 342 €	+ 43 740 €	+ 19 448 €
<b>014 –atténuation de produits</b>	97 269 €	97 677 €	97 307 €	97 278 €	97 269 €
<b>65 –autres charges de gestion courante</b>	565 628 €	608 400 €	515 859 €	571 955 €	620 608 €
<i>Variation annéeN-1</i>	+ 11 151 €	+ 42 772 €	- 92 542 €	+ 56 095 €	+ 48 653 €
<b>66- Charges financières</b>	271 263 €	259 205 €	245 518 €	237 015 €	227 347 €
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	1 369 €	30 857 €	17 147 €	2 636 €	10 307 €
<b>68 –provision pour dépréciation</b>			1 000 €	0	600 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 689 665€</b>	<b>3 790 125 €</b>	<b>3 794 131€</b>	<b>4 118 141 €</b>	<b>4 165 443 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont à la hausse par rapport à 2022 : + 1,15 %

Les recettes réelles de fonctionnement sont à la hausse par rapport à 2022 : + 0,15 %

### LES CHARGES A CARACTERE GENERAL - 011

Ces charges représentent 28,46 % des dépenses réelles de fonctionnement (29,90 % en 2022 ; 28,20 % en 2021)

- 510 539 € : Les achats et fournitures  
Dont 360 016 € de fourniture d'énergie : en diminution de 71 610 € par rapport à 2022 (431 626 €) mais supérieur à près de 90 000 € par rapport à 2021 (270 629 €),
- 610 164 € : Les prestations de services extérieurs dont 44 017 € pour les fêtes, cérémonies et réceptions,
- 21 340 € : Les Impôts et taxes.
- 43 245 € : autres achats divers (dont frais de télécommunications ...)

Toutes les mesures de maîtrise énergétique engagées en 2022 et amplifiées en 2023 ont permis de contenir le coût de la fourniture d'énergie et de réduire, cette année, les charges à caractère général malgré un contexte inflationniste.

## LES CHARGES DE PERSONNEL - 012

Le chapitre des charges de personnel est le poste principal des frais de fonctionnement de la ville de FUMAY. Elles représentent 48,59 % des dépenses de fonctionnement.

En 2023, les recettes venant réduire les charges de personnel s'élèvent à 218 921 €, correspondant à des participations de l'Etat sur les contrats aidés, participation sur le poste d'un agent recruté dans le cadre du Conseil numérique France Service et des remboursements d'assurance (partiels) pour les agents absents pour congés maladie.

Les mouvements de personnel en 2023 ont été les suivants :

- 1 agent muté dans une autre collectivité en août 2023 et remplacé au 1er décembre 2023
- 2 agents sont partis à la retraite,
- 2 agents ont intégré la fonction publique territoriale.

Au 31 décembre 2023, la collectivité comptait le même nombre de postes qu'au 31.12.2022, à savoir :

**44 postes** d'agents territoriaux correspondant à 40,39 équivalents emplois temps plein, se décomposant comme suit :

- 34 postes à temps complet,
- 10 postes à temps non complet représentant 6,39 équivalents emplois Temps Plein.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS des AGENTS TITULAIRES au 31.12.2023**

Effectif arrêté au 31 décembre de l'année	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Postes d'Agents titulaires</b> 39 postes régime CNRACL 5 postes régime IRCANTEC	48	47	47	44	44

### **TABLEAU DES EFFECTIFS des AGENTS NON-TITULAIRES intervenus en cours d'année**

Effectif des agents non titulaires sur la période au 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre de contrats aidés sur l'année.....</b>	14	10	18	20	<b>18</b>
<b>Agents contractuels 2023 (cdd) .....</b> - 1 agent d'animation - 2 Assistants d'enseignement artistique, - 1 Conseiller numérique,	4	2	4	8	4
<b>Apprenti service voirie espaces verts.....</b>				1	1

Outre les traitements et salaires versés directement par la collectivité, les charges de personnel intègrent le recours à une société de nettoyage pour 3 de nos bâtiments, le remboursement à la CCARM pour le traitement des actes d'urbanisme, et cette année, la mission de traitement des archives municipales par le service dédié du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

## LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE – 65

En 2023, le chapitre 65 a dû absorber une régularisation de versement au Centre Social concernant le Contrat Enfance Jeunesse arrivé à terme.

Par ailleurs, dans l'attente de l'avenant au protocole d'accord suite au transfert de compétence à la Régie intercommunale d'Assainissement, la participation de 50 050 € à l'entretien des réseaux d'eau pluviale du 2<sup>ème</sup> semestre 2023 n'a pu être versée. Cette participation sera donc prévue sur le BP 2024.

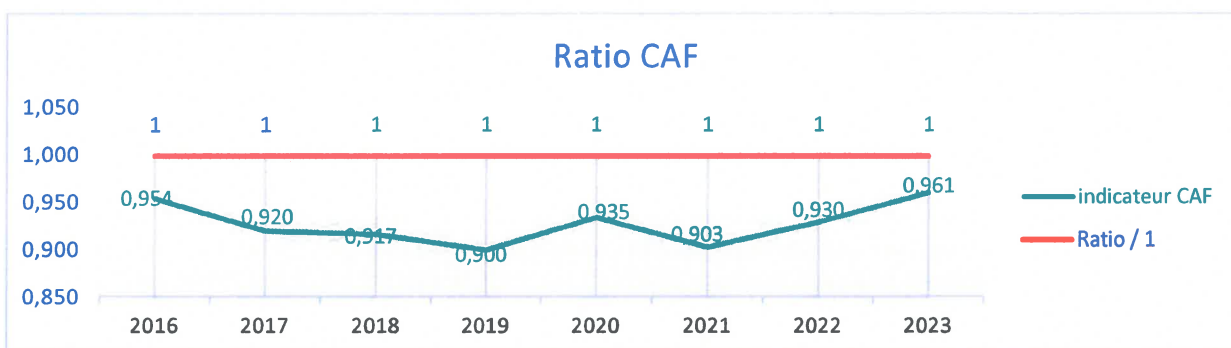
## LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Recettes Réelles de Fonctionnement</b> <i>(hors cession : 141 774 € et atténuation de produits : 97 269 €)</i>	4 483 533 €	4 503 474 €	4 529 490 €
<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement</b> <i>(hors atténuation de charges : 99 465 €)</i>	3 793 130 €	3 926 381 €	4 065 968 €
<b>EPARGNE BRUTE ou Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>690 402 €</b>	<b>577 092 €</b>	<b>463 522 €</b>
<i>Remboursement du capital</i>	256 122 €	261 056 €	286 000 €
<b>EPARGNE NETTE ou capacité d'autofinancement nette</b>	<b>434 280 €</b>	<b>316 036 €</b>	<b>177 522 €</b>

**N.B :** La diminution de la Capacité d'autofinancement s'explique essentiellement par la régularisation exceptionnelle opérée sur l'exercice concernant le reversement annuel de 2021 du C.E.J. (contrat enfance jeunesse de 2019 à 2022) au Centre Social. A défaut, la Capacité d'Autofinancement aurait été sensiblement identique à 2022.

### Indicateur de la Capacité d'Autofinancement :

*Si  $\geq 1$ , il n'y a plus d'argent issu de l'exploitation pour autofinancer de nouveaux investissements, qui devront faire appel à l'emprunt*



## L'ENDETTEMENT – RETROSPECTIVE

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Depuis le 1er janvier 2020, suite au transfert de compétence en Eaux et Assainissement à la Régie d'intercommunale, seul le budget principal supporte la charge de la dette. Le dernier emprunt a été souscrit en 2016.

Tableau de l'évolution de la Dette	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 31.12	6 691 234 €	6 442 254 €	6 186 131 €	5 926 807 €	5 653 317 €
Capital	278 043 €	269 668 €	256 122 €	261 056 €	285 064 €
Intérêt	269 817 €	259 205 €	245 519 €	237 016 €	219 928 €
Taux de la charge annuelle de la dette (annuité/ RRF)	12,20 %	12,16 %	11,18 %	11,06 % (rectifié)	11,15 %

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

### LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT REALISEES EN 2023

<b>OPERATIONS REALISEES EN 2023</b>	<b>Dépenses 2023</b>
<b>0011 : Equipement scolaire</b> <i>Dépenses 2023 :</i> <i>Equipement informatique</i>	<b>2 939 €</b>
<b>0012 : Equipements sportif et culturel</b> <i>Reste à réaliser de 2022 :</i> <i>Instruments musique : 1 000 €</i> <i>Dépenses 2023 :</i> <i>Equipement sportif (matériel de gymnastique): 19 343 €</i> <i>Instruments musique : 1 090 €</i>	<b>21 433 €</b>
<b>0013 : Equipements divers</b> <i>Reste à réaliser de 2022 :</i> <i>Appentis pour centre social : 2 661 €</i> <i>Gros outillage service technique : 1 727 €</i> <i>Dépenses 2023 :</i> <i>Matériel de transport (véhicule Police) : .....23 620 €</i> <i>Equipement bâtiments (aérotherme, petit équipement ... ) : ..... 4 800 €</i> <i>Equipement urbain (poubelles, conteneurs, plaque monument aux Morts ... ) : ..... 4 572 €</i> <i>Equipement divers (outillage, rafraichisseur ...) : .....1 657 €</i> <b>Subventions perçues sur l'opération : 12 776 €</b>	<b>39 037 €</b>
<b>0025 : Voirie et Forêt</b> <i>Reste à réaliser de 2022 :</i> <i>Sécurité Routière (20 silhouettes passage piétons + feux récompense) : 53 664 €</i> <i>Aménagement entrée rue Lambert Malcotte (opération à finaliser en 2024): : 19 086 €</i> <i>Dépenses 2023 :</i> <i>Sécurité Routière (coussin berlinois) : ..... 1 227 €</i> <b>Subventions perçues sur l'opération : 2 689 €</b>	<b>73 977 €</b>
<b>0028 : Logements communaux</b> <i>Reste à réaliser de 2022 :</i> <i>Changement menuiserie extérieure Logement 1 : 20 927€</i> <i>Dépenses 2023 :</i> <i>Changement menuiserie extérieure Logement 2 : 14 568 €</i> <b>Subventions perçues sur l'opération : 13 234 €</b>	<b>35 495 €</b>
<b>0050 : Bâtiments communaux</b> <i>Dépenses 2023 :</i> <i>Aménagement Mairie (opération à finaliser en 2024 : 36 716 €</i> <i>Achat garage : 3 444 €</i>	<b>40 160 €</b>
<b>0052 : Réhabilitation Couvent des Carmélites</b> (opération débutée en 2018) <i>Travaux, missions et équipements (opération à finaliser en 2024) : 214 383 €</i> <b>Subventions perçues sur l'opération : 62 616 €</b>	<b>214 383 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>427 424 €</b>



## LES OPERATIONS EN COURS DE REALISATION

### REPORTEES SUR LE BUDGET 2024

<b>OPERATIONS EN COURS DE REALISATION FIN 2023 ET REPORTEES SUR LE BUDGET 2024</b>	<b>Dépenses reportées</b>	<b>Recettes reportées</b>
<b>0013 : Equipements divers</b> <i>Licence pare-feu serveur informatique mairie : .....4 990 €</i> <i>Containers : ..... 799 €</i> <i>Achat matériel informatique et vidéo protection : ..... 66 220 €</i>	<b>72 009 €</b>	
<b>0025 : Voirie et Forêt</b> <i>Sécurité routière : .....1 098 €</i> <i>Aménagement entrée rue Lambert Malcotte (solde opération) : ....23 770 €</i>	<b>24 868 €</b>	<b>8 552 €</b>
<b>0030 : Eclairage public</b> <i>Travaux de sécurisation de l'éclairage public : ..... 144 000 €</i>	<b>144 000 €</b>	
<b>0046 : Reprise des travaux de l'extension du centre social</b> <i>Maitrise-œuvre : .....20 000 €</i>	<b>20 000 €</b>	
<b>0050 : Bâtiments</b> <i>Achat bâtiment du Conseil Départemental : ..... 70 000 €</i> <i>Alarme anti intrusion bâtiment : .....6 166 €</i> <i>Solde réaménagement MAIRIE : .....21 090 €</i> <i>Câblage groupement fermé MAIRIE : .....25 000 €</i>	<b>122 256 €</b>	
<b>0052 : Réhabilitation Couvent des Carmélites</b> <i>Solde de l'opération : ..... 36 618 €</i>	<b>36 618 €</b>	<b>238 398 €</b>
<b>0053 : Création Aires de Jeux</b>	<b>160 000 €</b>	
<b>0099 : Opérations hors programme</b>	<b>22 800 €</b>	
<b>OPERATION pour COMPTE DE TIERS : Aménagement extérieur de l'HOPITAL</b>	<b>396 826 €</b>	<b>310 000 €</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT en reste à réaliser sur 2024</b>	<b>999 377 €</b>	<b>556 950 €</b>

## LES BUDGETS ANNEXES

**1 - Budget annexe du Service des Bâtiments soumis à la TVA :** Ce budget gère les bâtiments communaux loués à des professionnels ou administrations soumis au régime de la TVA ...

### **Tableau dépenses et recettes réalisées en 2023**

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
Recettes	28 865,27 €	26 251,00 €
Dépenses	1 451,00 €	0 €
Résultat de l'année	27 414,27 €	26 251,00 €
Report de l'année n-1	124 731,86 €	22 612,99 €
<b>Totaux cumulés 2023</b>	<b>152 146,13 €</b>	<b>48 863,99 €</b>

**2 - Budget annexe du Camping Municipal :** l'Association LEDA a repris l'activité depuis juillet 2022 avec l'objectif de la développer sur les prochaines années.

### **Tableau dépenses et recettes réalisées en 2023**

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
Recettes	4 029,46 €	0 €
Dépenses	2 945,23 €	0 €
Résultat de l'année	1 084,23 €	0 €
Report de l'année n-1	17 693,78 €	5 313,96 €
<b>Totaux cumulés 2023</b>	<b>18 778,01 €</b>	<b>5 313,96 €</b>

**3 - Budget annexe du Lotissement communal :** Ce budget gère les terrains à revendre aux particuliers. Le déficit constaté sera comblé par la vente prochaine des terrains.

### **Tableau dépenses et recettes réalisées en 2023**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	147 965 €	0 €
Dépenses	147 965 €	147 965,00 €
Résultat de l'année	0 €	- 147 965,00 €
Report de l'année n-1	3 321,76 €	0 €
<b>Totaux cumulés 2023</b>		
Excédent.....	3 321,76 €	
Déficit.....		- 147 965,00 €